



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2019-021

**APPEL A PROJETS « PORTES DE
L'OCEAN »
CESSION DE L'ILOT N°1 AU
GROUPEMENT ICV-OPALE /
ALSEI-SEMADER**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 6 mars 2019 et affichée le 6 mars 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 21 MARS 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi treize mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot), M. Alain Iafar (par M. Ludovic Latra), M. Brandon Incana (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel (17h07).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2019-021

**APPEL A PROJETS « PORTES DE L'OCEAN »
CESSION DE L'ILOT N°1 AU GROUPEMENT ICV-OPALE / ALSEI-SEMADER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les dispositions de l'appel à projets urbains, lancé par la commune de Le Port sur le périmètre de l'opération « Portes de l'Océan » ;

Vu les offres de candidatures réceptionnées par la Ville pour la mise en œuvre opérationnelle de ladite opération ;

Vu la note d'information portée aux membres du Conseil municipal, réuni le 02 octobre 2018 (affaire n°2018-148), portant sur le classement de ces offres ;

Vu qu'au terme de la mise en concurrence le groupement ICV-OPALE/ALSEI-SEMADER a été désigné lauréat de l'appel à projets ;

Vu la situation de l'ilot 1 au plan de la commune ;

Vu l'avis financier de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2018-407V1127 établi en date du 10 janvier 2019 sur l'emprise foncière constituée par les parcelles cadastrées AD 96-97 et AE 42-43-44-47-48-760-761-781-784-786-788-789 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » réunies le 21 février 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du mardi 13 mars 2019 relatif à la cession de l'ilôt n°1 au groupement ICV – OPALE / ALSEI – SEMADER en vue du projet « Portes de l'Océan » ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Firose Gador et Sabine Le Toullec et 2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la signature, avant le 31 décembre 2019, d'un compromis portant sur la cession, au groupement constitué par les sociétés ICV, OPALE-ALSEI et SEMADER ou, par substitution, toute autre société créée par elles, des terrains cadastrés AD 96-97 et AE 42-43-44-47-48-760-761-781-784-786-788-789, pour une superficie cadastrale de 4 145 m², dans le but de mettre en œuvre le programme de construction de l'îlot n°1 de l'opération « Portes de l'Océan » décrite au rapport ;

Article 2 : de conditionner la réalisation définitive de la vente à la signature préalable ou concomitante d'un contrat de Projet Urbain Partenarial tel que décrit au rapport ;

Article 3 : de fixer au prix de 862 731 €, compatible avec l'avis financier de la Direction de l'Immobilier de l'Etat annexé au rapport, le montant de ladite transaction ;

Article 4 : de fixer au 30 juin 2021, au plus tard, la date de signature de l'acte authentique de vente et de paiement du prix au comptant ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


 Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

SLOW

ID : 974-219740073-20190313-DL_130319_7-DE

02/04/2019

